

**UNSS : le SNEP-FSU Créteil interpelle la Rectrice et la DSDEN 93**

Dans un courriel envoyé ce vendredi 27 Novembre 2015, le SNEP-FSU Créteil rappelle l’importance de maintenir les compétitions UNSS et interroge sur les conditions apportées pour le transport des équipes et de leurs enseignants (notamment en collège).

Selon le Ministère de l’Éducation Nationale, les compétitions UNSS sont des activités "régulières" donc autorisées et doivent se poursuivre (cf. dépêche AEF du Mardi 17/11/15). Pour autant, dans la précédente circulaire, les sorties en transport en commun étaient interdites. Or, dans le BO du 26 novembre et dans la circulaire académique du vendredi 27 novembre, cette interdiction n'est pas mentionnée.

Pour autant, certains chefs d’établissements prennent la responsabilité d’interdire à leurs enseignants et leurs équipes d'aller sur les compétitions (principe de précaution oblige). De même, le DASEN, en audience avec l’intersyndicale 93, a rappelé que l’utilisation des transports en commun est interdite, mais encore une fois ceci n’est écrit nulle part !

Nous, profs d’EPS dans l’académie de Créteil, devons mettre en avant le rôle incontesté des compétitions UNSS et lutter pour leurs maintiens et leurs bons déroulements dans un cadre sécurisé. C’est dans cette optique que nous souhaitons une réponse de l’administration pour rassurer les chefs d’établissements, les parents d’élèves et les enseignants d’EPS qui ont besoin d’être informés et soutenus par l’administration, et non laissés dans le flou comme c’est le cas aujourd’hui.

Si le cross départemental (prévu le 25/11) est reporté sur le cross académique du 16/12 (désormais organisé à Fontainebleau), les autres compétitions doivent être maintenues ! Dans ce cadre, **il appartient à la Rectrice et au DASEN de Seine Saint-Denis**, en concertation avec le ministère et la Préfecture, **de se positionner par écrit sur les conditions du maintien des compétitions UNSS** : transports (car, minibus) proposés par le Conseil Départemental ou les Mairies, autorisation et déclaration de sortie auprès du chef d’établissement…

Pour l’heure, le SNEP-FSU Créteil tient à rappeler que toutes les compétitions sont maintenues et appelle l’administration (rectorat et DSDEN) à clarifier sa position, notamment quant aux sorties des élèves pour les compétitions UNSS. Ce soutien apporté aux personnels (professeurs d’EPS et chefs d’établissement) est particulièrement attendu par l’ensemble.

Le secrétaire académique SNEP-FSU Créteil

Hugo PONTAIS

Contact : [s3-creteil@snepfsu.net](mailto:s3-creteil@snepfsu.net) / 06 40 46 37 97